

350866-2026 - Mise en concurrence

France – Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes) –
AUTOMATES D'AUTO-IMMUNITES, ALLERGIE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

OJ S 98/2026 22/05/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: GIP RESAH

Adresse électronique: biologie@resah.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: AUTOMATES D'AUTO-IMMUNITES, ALLERGIE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Description: La présente consultation, lancée par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité, d'allergie et la mise en œuvre de prestations associées. Le détail des prestations est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les prestations sont destinées à satisfaire les besoins de tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel » au sens du CCAP, et dont la liste est annexée audit document.

Identifiant de la procédure: 042b19be-351b-45d9-8734-136dc39315e0

Identifiant interne: 2026-R026-000-000

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Pour l'ensemble des lots, les prestations sont destinées aux établissements répondant à la définition de « Bénéficiaires Potentiels » quelle que soit leur localisation géographique en France métropolitaine. Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), les Collectivités d'Outre-Mer (COM). Elles peuvent également être mises en œuvre dans les DROM-COM et/ou en Belgique si la clause de réexamen relative à ces lieux d'exécution est mise en œuvre.

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 48 500 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 97 000 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 14

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 14

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Automate d'auto-immunité et allergie par FEIA

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-001-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 7 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: Automate d'auto-immunité et allergie par chimiluminescence

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-002-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 3 500 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0003

Titre: Automate d'allergie par FEIA

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-003-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision

expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 6 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0004

Titre: Automate d'allergie par chimiluminescence

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-004-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 2 500 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: Automate d'auto-immunité par IFI, avec préparateur de lames de cadence ≥ 25 échantillons par série et lecteur de lames

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-005-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 1 500 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français
Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0006

Titre: Automate d'auto-immunité par IFI, avec préparateur lames de cadence >= 90 échantillons par série et lecteur de lames

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-006-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 1 999 999,00 EUR

5.1.6. Informations générales**Participation réservée:**

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public**Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui
Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0007

Titre: Automate d'auto-immunité par IFI, avec préparateur de lames de cadence ≥ 200 échantillons par série et lecteur de lames

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-007-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 4 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les

conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0008

Titre: Automate d'auto-immunité par IFI et ELISA, avec lecteur de lames

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-008-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 4 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0009

Titre: Automate d'auto-immunité en phase solide de cadence ≥ 25 tests/heure

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-009-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 2 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non
Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: oui
Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0010

Titre: Automate d'auto-immunité en phase solide de cadence ≥ 50 tests/heure

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-010-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 2 500 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et

suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0011

Titre: Automate d'auto-immunité en phase solide de cadence >= 100 tests/heure

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-011-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 4 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0012

Titre: Automate d'auto-immunité et d'allergie en microarray

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-012-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 4 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0013

Titre: Automate d'auto-immunité par immunodot

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-013-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 4 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

5.1. Lot: LOT-0014

Titre: Lames pour auto-immunité par IFI

Description: Le présent accord-cadre lancé par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire, a pour objet la fourniture d'automates d'auto-immunité et allergie ainsi que la mise en œuvre de prestations associées. Les prestations sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Identifiant interne: 2026-R026-014-000

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 38000000 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

Options:

Description des options: Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification au Titulaire. A l'issue de la durée initiale d'un (1) an, l'accord-cadre peut être tacitement reconduit trois (3) fois pour une période d'un (1) an par période de reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision expresse du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Titulaire. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s). Les marchés subséquents conclus et les bons de commande émis avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires, dans les conditions prévues par le présent cahier des clauses administratives particulières.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 0 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 2 999 998,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.maximilien.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Il est loisible aux opérateurs économiques d'introduire : - jusqu'à la signature du marché : un recours en référé précontractuel dans les conditions visées aux articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - une action du référé contractuel dans les conditions visées aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative.- dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, un recours en contestation de validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Paris

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: GIP RESAH

Numéro d'enregistrement: 13000501000033

Ville: PARIS
Code postal: 75012
Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)
Pays: France
Adresse électronique: biologie@resah.fr
Téléphone: 0155289851
Profil de l'acheteur: <https://www.maximilien.fr/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Centrale d'achat qui passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs

Prestataire de services de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal administratif de Paris
Numéro d'enregistrement: 177 500 055 00013
Ville: Paris
Code postal: 75004
Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)
Pays: France

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 5bde2085-18b4-4721-9b53-f2fe9a7174b8 - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 16
Date d'envoi de l'avis: 20/05/2026 18:33:36 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français
Numéro de publication de l'avis: 350866-2026
Numéro de publication au JO S: 98/2026
Date de publication: 22/05/2026